

QUEL « ART DE VIVRE » À AULNAY ?

23 juin 2026



Côté Colonel Moll (bât. B & C.)



Côté Jules Princet
(Bât. A)

La brochure promotionnelle de la « Galerie Princet » vante un « art de vivre » et un « écrin de verdure », par quoi on est tenté d'entendre : environnement verdoyant. Lequel ? Les arbres de la rue, invisibles sur l'image promotionnelle ? Qu'en restera-t-il quand les engins de chantier devront investir les parcelles ? « Un cœur paysager intimiste » : quelle intimité sous les balcons des voisins ? « Jardins privés » : quelques mètres de profondeur.

Le pire, c'est côté Jules Princet, avec 7 niveaux au ras du trottoir : avec les projets à prévoir de l'autre côté de la rue, la canyonsation d'un axe structurant de la ville est programmée, avec son lot de bruit et de pollution. Des toitures en zinc, idéales pour rôtir.

Et sous tous ces bâtiments, un parking à deux niveaux, alors que le SAGE (Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux) préconise au maximum un seul niveau, en raison de la proximité de la nappe phréatique. Un cuvelage la détournera donc vers les pavillons environnants.

Le lyrisme des promoteurs n'effacera pas cette vérité : **à la place de ces gros immeubles et de cette « rue nouvelle », du côté de la rue du colonel Moll il y a encore des pavillons et des jardins, avec un rapport espace verts / bâti bien différent. La minéralisation du quartier va faire un bond énorme.**

En ces jours de canicule, la question devient obsédante : que font nos élus pour préparer notre ville au dérèglement climatique ? La première évidence, c'est **qu'il faut végétaliser, et d'abord protéger ce qui reste de notre patrimoine vert.**

Certes, il faut construire, pour remédier à la crise du logement, MAIS DE FAÇON MAÎTRISÉE :

- **En aménageant la rue Jules Princet pour compenser la minéralisation** : il faut redessiner et arborer cette rue, et ne rien construire au ras du trottoir, au contraire de ce qu'on voit sur les images promotionnelles côté Jules Princet.
- **En incitant les nouveaux propriétaires de pavillons** à ne pas imperméabiliser l'espace, à sauvegarder et entretenir correctement leurs arbres, à respecter le règlement du PLU qui impose des haies végétales, non des clôtures métalliques qui diffusent la chaleur. En protéger les qualités environnementales, voilà ce qui serait une vraie défense de la zone pavillonnaire !
- **En imposant aux promoteurs la sauvegarde des plus grands arbres**, qui ont mis des décennies, voire des siècles à étendre leur ombrage dont les bienfaits ne seront jamais assurés par de jeunes arbres.

**CE NE SONT PAS QUELQUES VENTILATEURS ET BRUMISATEURS
QUI NOUS PRÉPARENT À DES ÉTÉS À 40 ° !**